AR Prefecture

043-200003713-20230329-202303_12-DE Recu le 13/04/2023

Département Haute-Loire

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 29 Mars 2023

Date d'envoi de la convocation : 23 Mars 2023

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202303-12

Pouvoirs: 3 Excusés: 12

Objet : Demande de financement auprès du FEDER Auvergne Rhône Alpes pour cofinancer les actions inscrites Contrat Vert et Bleu « Devès, Mézenc, Gerbier»

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 mars 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul — PALHIERE Jean-Louis — BENAT Brigitte - FILERE Michel — VALANTIN Christelle Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien — BOMPUIS Yves Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André — PEROTTI Pascal Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles Communauté de Communes des Monts du Pilat : / Communauté de communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean Loire Forez Agglomération : / Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard (pouvoir donné à Jean-Paul BRINGER)

Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : FAVIER Christiane (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : Christelle VALANTIN

AR Prefecture

043-200003713-20230329-202303_12-DE Reçu le 13/04/2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier, l'EPAGE Loire Lignon souhaite déposer une demande de financement auprès du FEDER Auvergne-Rhône-Alpes pour cofinancer les actions inscrites au contrat.

Les actions concernées sont :

- ANI 2 MLT 1.2 : Coordination des actions liées aux trames bleue et turquoise
- TRA 9 TB 1.1: Travaux de restauration des cours d'eau
- ETU 1 MLT 6.1 Réalisation de l'étude bilan du CVB (2025)

Les dépenses correspondent au frais de personnel des agents de l'EPAGE. Les actions ANI 2 - MLT 1.2 et TRA 9 - TB 1.1 sont cofinancées à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau (sur une assiette éligible qui lui est propre) via le contrat territorial Loire Montagnes. L'action ETU 1 - MLT 6.1 est co-financée par la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier

Calcul de l'aide prévisionnelle sur la base d'un coût unitaire imposé par le FEDER de 36 euros de l'heure pour 1488h avec un taux forfaitaire de 40 % :

Calcul de l'assiette éligible annuelle en 2023 et 2024

- 2 postes à 80 % (soit 1285h)
- 2 postes à 100 % (soit 1607h mais plafond à 1488h)

Pour les 4 postes : 280 000 euro de dépenses éligibles

Calcul de l'assiette éligible annuelle en 2025 :

- 3 postes à 80 % (soit 1285h)
- 2 postes à 100 % (soit 1607h mais plafond à 1488h)

Pour les 5 postes : 345 000 euro de dépenses éligibles

Calcul de la subvention FEDER annuelle :

50 % de 280 000 euros soit 140 000 euros en 2023 et 2024

50 % de 345 000 euros soit 172 500 euros en 2025

Cette aide sera demandé pour 2 ans, 2023 et 2024, voire 3 si cela est possible, 2023, 2024 et 2025. Cette subvention est rétroactive au 1er janvier 2023. Le montant de la subvention demandé sera donc de 280 000 euros (2 ans) voire 452 500 euros (3 ans).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au titre du FEDER AURA au contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier » auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.
- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 29 mars 2023 à Brives Charensac. Tous les membres présents ont signé au registre. A.G. ELoire Lignon, Etablissement

ssement La Secrétaire de séance

d'Antenagement et de Gestion

Christelle VAL

Le Président de l'EPAGI

Jean-Paul BRINGER

Amenagement et de Gestion

des Eaux

Public

La présente de liberation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État